

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 29 du Mois Prairial,

Ere vulgaire.

Mardi 17 Juin 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis la Maison de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 l. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égareront, & adressées franches au cit. FANTAILLER, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup>. de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux fois par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Messidor prochain, sont invités à renouveler avant cette époque s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

## POLOGNE.

*De Varsovie, le 14 mai.*

LES événemens révolutionnaires se succèdent avec rapidité. On prend toutes les mesures pour s'approvisionner de munitions de bouche & de guerre. Dans la plupart des provinces, tous les payans sont en réquisition, pour s'armer contre les Prussiens & les Russes. Ceux qui n'ont pas d'armes à feu, doivent se pourvoir de piques & de faux : les armées insurgées sont déjà fort considérables. Non-seulement le peuple déploie un zèle dont on a rarement vu d'exemple, mais, ce qui assure déjà dans l'avenir le succès de la révolution, c'est qu'il se dépouille de tous ses préjugés pour ne suivre que les principes de la liberté. Les prêtres en Pologne étoient plus que Dieu lui-même; deux des principaux évêques ont été pendus par la volonté du peuple. Le nonce a fait des tentatives pour suspendre l'exécution de l'évêque de Livonie; il vouloit qu'on en référât à la cour de Rome pour obtenir la dégradation de l'évêque; le peuple a fait en cette occasion les fonctions du pape; il a dégradé lui-même l'évêque conspirateur. Les grands seigneurs étoient des idoles devant lesquelles se prosternoit le peuple polonois : quatre d'entreux ont été punis du dernier supplice aux acclamations du peuple. Les enfans des criminels, comme dans la plupart des contrées de l'Europe, y étoient accablés sous le poids de la honte attachée au nom de leurs pères. Une déclaration, au nom du peuple polonois, porte que les enfans des maguats suppliciés seront traités comme si leurs pères étoient restés fidèles à leur patrie. Le peuple polonois n'a jamais été ébloui par l'enthousiasme monarchique; aujourd'hui on s'aperçoit à peine qu'il y a eu des rois en Pologne. Stanislas est suspendu de ses fonctions, & personne ne prend le moindre intérêt à ses destinées : il avoit le projet de fuir & de renouveler en Pologne les scènes que Louis XVI avoit

données à la France dans le voyage de Varennes. Il étoit allé à Prague : quelques personnes ont été députées pour le ramener. A leur retour, un patriote s'est présenté à eux, en les menaçant de leur brûler la cervelle. Il leur reprochoit d'avoir donné quelque importance à un individu, en manifestant des craintes sur son départ.

Le conseil vient d'inviter les propriétaires des actions de la fabrique des toiles de Lowicz à faire des dons à l'état, pour que l'armée soit pourvue au plus vite de tentes, & les soldats, de linge. Ceux qui se rendront aux desirs du conseil, se concerteront avec François Riket, l'un de ses membres. On a également enjoint à tous ceux qui, ayant souscrit pendant la dernière diète de Varsovie pour des offrandes patriotiques, avoient retiré ou négligé de remplir leurs engagements, de remettre dans les caisses nationales le montant de leurs souscriptions.

La liste des nouvelles contributions patriotiques a été publiée : elles s'élèvent à une somme très-forte.

Voici un précis de quelques autres opérations du conseil provisoire :

Le 5 mai, il assigna 38,000 florins pour les frais de la guerre; 12,000 florins à la garde à cheval de la couronne, & 25,000 au commissaire des guerres.

Le 6, il ordonna à M. Bachminsky de livrer incessamment les archives du conseil permanent, institué par la diète de Grodno.

Le même jour M. Augustin Karsky fut envoyé dans les districts de Lomza & Rozan, & M. Etienne dans celui de Liw, pour enflammer le patriotisme des habitans, & les porter à se déclarer pour l'insurrection. Il fut encore enjoint au commissaire des guerres de faire parvenir des piques à M. Karsky pour armer les payans.

Le 7, l'arrêté par lequel il étoit prescrit de dresser un relevé des vivres qui se trouvoient chez chaque habitant de

Varsovie, fut rapporté; on décide qu'on ne seroit ce relevé que dans les négatives.

Le 8 on lança un mandat d'arrêt contre MM. Ostrorog & Taddée Staniszewsky. La commission du bon ordre fut chargée de faire des perquisitions dans les églises & autres endroits, pour vérifier si les personnes accusées de haute trahison n'y ont pas caché de l'argent. On invita les autorités constituées du grand duché de Lithuanie à se charger de l'administration des biens des évêques Massalski & Kossakowski & du général Zabiello. Le même jour, le conseil prit un arrêté relatif aux prisonniers russes. Il détermina une somme que les officiers & soldats recevront chaque jour, selon leurs grades & la situation de leur santé, pour leur nourriture & entretien.

Un grand nombre d'habitans de cette ville ont fait une adresse à leurs concitoyens. Ils les invitent à trouver un local plus sain & plus commode au conseil provisoire, qui tient actuellement ses séances dans la maison commune, beaucoup trop resserrée. Le palais de la république est proposé pour les magistrats du peuple. On propose en outre aux citoyens de porter devant ceux-ci des drapeaux avec des inscriptions analogues, le jour où ils se rendront à ce palais pour en prendre possession; ces drapeaux doivent rester suspendus aux voûtes de cet édifice.

### ITALIE.

*De Naples, le 22 mai.*

Le gouvernement napolitain s'étoit forgé un fantôme de conjuration pour un motif de retenir ses troupes, & un motif de persécuter les amis du peuple. Aujourd'hui, il va être en butte à un péril plus réel.

Des nouvelles reçues de la Calabre & de la Pouille, annoncent que tous ces lieux sont menacés d'une attaque & d'un débarquement d'un nombre considérable de Barbaresques. Ceux-ci se sont déjà emparés de plusieurs bâtimens marchands, ont mis pied à terre sur plusieurs points des côtes, ont enlevé plusieurs familles, & des vivres de toute espèce. Tous les habitans sont sous les armes pour leur défense, & demandent qu'on leur envoie du secours par mer. Le gouvernement vient de faire partir, sous le commandement de Fortguerri, une escadre composée de 14 bâtimens, tant vaisseaux que frégates, corvettes & galiotes. Elle est chargée de repousser l'ennemi, & de rétablir la sûreté du commerce.

### A L L E M A G N E.

*De Hambourg, le 2 juin.*

Le roi de Prusse va se montrer en Pologne, comme il s'est montré dans tous les endroits où la politique de ses alliés l'a envoyé, & sans doute avec le même succès. Il est assez curieux pour un observateur de voir comment les armées fournies par Frédéric II sont devenues, par une suite des événemens de la politique moderne, des masses poussées tout-à-tour vers la Hollande, sur le Rhin, sur la Vistule, &c. On seroit tenté de croire que dans la guerre présente le cabinet de Berlin n'a aucun plan fixe, si ce n'est celui de se décharger des frais d'entretien des armées prussiennes qui excèdent sans doute ses moyens réels. L'Angleterre n'est pas plus en état que la cour de Vienne, de suffire à ces dépenses énormes; & cependant Pitt donne toujours aux membres obérés de la coalition l'espérance de réussir à renverser le système de la liberté, que la nouvelle république française a répandu dans presque tous les états de l'Europe. Les cours alarmées des

progrès sensibles de cet esprit, veulent en vain communiquer leurs propres alarmes aux peuples qu'elles ont si long-temps opprimés; elles supposent des conspirations auxquelles les peuples refusent de croire, & cependant chacune d'elles semble désirer que toutes les forces de la coalition viennent à son aide particulière. L'impossibilité de satisfaire à l'égoïsme de chacun de ces desirs, a déjà jeté un assez grand refroidissement entre les cours coalisées; & si elles veulent, comme on le prétend, demander enfin à Pitt le véritable objet commun de la guerre actuelle, il est possible que ce refroidissement dégénère en une dislocation entière de cette étrange coalition.

Les escadres de Suede & de Danemarck sont prêtes à mettre à la voile; la Russie voit leur prochaine sortie avec la plus vive inquiétude. La cour de Pétersbourg éprouve un autre chagrin; toutes ses dépêches en Pologne sont interceptées par les Polonois, & ces républicains en font usage pour détruire le parti russe qui existe encore dans la république.

### TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

*Du 27 prairial.*

P. J. Laplanche, âgé de 46 ans, né à Rez, dép. de Haute-Saône, marchand forain, rue du faub. Antoine, arrêté à Lunéville;

H. Constant, âgé de 34 ans, jardinier, rue de la Vannerie, ex-chasseur au 10<sup>e</sup> bataillon de Paris;

H. Senechal, âgé de 40 ans, né & demeurant à Longmarais, méunier;

M. Lacroix, âgé de 22 ans, née à Vitte, dep. de la Marne, blanchisseuse, rue de la Fromagerie;

N. V. Mayeux, âgé de 40 ans, né & demeurant à Paris, marchand-forain-éclaireur, rue Caquenard, chez la veuve Hubert, aubergist;

P. L. Bertrand, âgé de 45 ans, né & demeurant à Paris, ex-officier de gobelets du tyran, garçon confiseur, rue Galande;

P. Dégem, dit Lasseur, âgé de 36 ans, né à St-Sauveur, dép. de la Haute-Vienne, à Compiègne;

J. C. Brellon, âgé de 64 ans, né à Paris, ex-chef de gobelets du tyran, vivant de son bien, rue des Martyrs;

J. E. Loporté-Thibault, âgé de 29 ans, second clerc de Chandot, notaire, né & demeurant à Paris, rue J. J. Rousseau;

G. Bourdeau, âgé de 52 ans, né à Bourzac, dép. de la Creuze, ex-curé de Vaugivard, rue des Lombards;

Convaincus de s'être déclarés les ennemis du peuple, en annonçant de fausses nouvelles, en déclarant contre le gouvernement républicain & les autorités constituées, en troublant le repos public, en manifestant des sentimens royalistes, en abandonnant les drapeaux de la république, en tenant des propos contre-révolutionnaires, en prenant la fausse qualité de membres du comité de sûreté générale de la convention nationale, en s'appropriant des effets militaires appartenans à la république, en cherchant à ébranler la fermeté & la confiance du peuple, en blâmant les mesures de la convention nationale, relativement au culte, &c. &c., ont été condamnés à la peine de mort.

S. Humbert, âgé de 46 ans, né à Lunéville, cultivateur;

C. Lathenc, âgé de 32 ans, né à Herisson, dép. de l'Allier, jardinier, cavalier de la 1<sup>re</sup> réquisition du départ. du Cher, arrêté à Sens;

F. Charpentier, âgé de 70 ans, né au Havre-Marat, ci-devant caissier de Lepelletier, ex-prévôt des marchands de la ville de Paris, rue Germaine l'Auxerrois;

N. Tribolin, né à Commercy, écrivain, rue de l'Arbre-Sec;

E. Henry, âgé de 42 ans, né à Toulouze, hussard au 8<sup>e</sup> régiment, rue des Tuileries;

J. B. Sonnet, âgé de 26 ans, né à Felon, dép. du Haut-Rhin, hussard au 8<sup>e</sup> régiment;

Co-accusés, ont été acquittés & mis en liberté

J. A. Lebraiseur, âgé de 52 ans, né à Rambouillet, ex-intendant de la marine, ex-conseiller de la ci-dev. cour des Aides, rue Taitbout;

C. H. Gamache, âgé de 50 ans, né à Clair-du-Bois, dép. de l'Indre, cultivateur à Bourges;

L. G. Leveillard, âgé de 61 ans, né à Dreux, ex-gentilhomme-serveur de Capet, à Passy, près Paris;

J. E. Langlois, âgée de 27 ans, née à Paris, femme de Mautienne;

C. A. G. Latremouille, âgé de 29 ans, né & demeurant à Paris, ex-prince, clerc tonsuré.

D. E. Michel de Gamache, âgé de 51 ans, né & demeurant à Paris, ex-comte, ex-porte-guidon de la gendarmerie;

M. Mautienne, âgé de 41 ans; né à Brie-sur-Marne, Coëffur;  
 F. l'Homme, âgé de 26 ans, né à St-Aubin, dép. du Jura, domestique, rue de Prove ce;  
 Convaincus de conspiration entre les ennemis du peuple, tendants à anéantir la liberté, en soutenant les projets hérités de Capet, en entretenant des intelligences avec les ennemis de la république, en calomniant le patriotisme, en persécutant les patriotes, en compromettant la fortune publique & le salut de la république, par des obstacles apportés à la fabrication des assignats, en faisant lever les ouvriers imprimeurs employés à cette fabrication, en faisant de faux rôles d'impositions, &c., ont été condamnés à la peine de mort.

J. Renaute, âgé de 28 ans, né à Liège, imprimeur, rue de Buffu;  
 P. A. J. Frixon, âgé de 37 ans, né à Lille, imprimeur, rue de la Parcheminerie;  
 J. B. Lami, âgé de 33 ans, né à Linay, imprimeur, au collège des Chollais;  
 J. B. Bouvier, âgé de 32 ans, né à Paris, imprimeur, rue Mouffetard;  
 F. Hutin, âgé de 26 ans, né à Cambrai, imprimeur, rue de Boucheries;  
 J. Morel, âgé de 33 ans, né à Clermont, imprimeur, rue de la Haute-merie;  
 F. Torcheport, âgé de 49 ans, né à Salat-Pantaléon, département de la Dordogne, labourneur à Biscard;  
 Co-accusés, ont été acquittés; ils seront mis en liberté, s'ils ne l'ont été pour autre cause.

Du 24 prairial.

B. L. Maclair, âgé de 31 ans, libraire à Paris, rue de Verneuil;  
 A. Saler, âgé de 22 ans; fabricant de cordes de violon, rue de Charonne;  
 P. Dumont, âgé de 24 ans, boulanger à Strasbourg;  
 F. N. Lucas, âgé de 28 ans, ferrurier, rue Marivaux;  
 J. B. Delvaux, âgé de 19 ans, brocanteur, rue Nicot;  
 G. Tougnier, âgé de 30 ans, brocanteur, rue Jacques;  
 E. Berton, âgé de 40 ans, marchand de vin;  
 L. Legrand, âgé de 22 ans, employé aux charrois, ex-domestique du général Tardy, à l'armée des Ardennes;  
 N. Poirier, âgé de 31 ans, cordonnier, rue Mouffetard;  
 J. G. Arpillot, âgé de 41 ans, ex-soldat, ouvrier en soie, rue Jean-de-Beauvais;  
 C. Quire, garçon tapissier, au coin de la rue de Rohan;  
 F. Paulier, âgé de 22 ans, marchand foin, rue Traversière-Honoré;  
 J. La Frey, âgé de 24 ans, garçon menuisier, rue de la Coutellerie;  
 F. X. Delaire, âgé de 32 ans, cordonnier, à Edrinville, près Arras;  
 C. P. Neveux, âgé de 17 ans, charron, rue Victor, à la Salpêtrière;  
 G. Offroy, âgé de 27 ans, ex-secrétaire aux Invalides;  
 P. L. C. Bonne, âgé de 27 ans, compaignon menuisier, rue Charrenton;  
 L. C. Richer, âgé de 27 ans, tanneur & imprimeur en papiers peints, rue Cazare;  
 P. J. Maffe, dit Brin-d'Amour, âgé de 26 ans, menuisier, ex-soldat de Vintimille;  
 J. Valentin, âgé de 25 ans, porteur d'eau, rue de la Huchette;  
 P. Chevalier, âgé de 53 ans, marchand de chevaux, rue des Carmes;  
 E. Pruvost, âgé de 23 ans, pâtissier à la caserne de la Nouvelle-France, ex-soldat au 22<sup>e</sup> régiment;  
 L. Laforge, âgé de 22 ans, marchand boutonnier, à Rouen;  
 P. Berton, dit Sans-bouci, âgé de 40 ans, cordonnier, ex-soldat au régiment du Cap;  
 N. Janiot, âgé de 24 ans, fondeur, rue Regratière;  
 C. Bourquen, âgé de 33 ans, ex-abbé, à Neuilly-sur-Seine;  
 E. Bridier, âgé de 38 ans, ex-val-de-chambre de l'ex-comte Laval-Montmorency, rue du Bouloy;  
 J. H. Caron, âgé de 18 ans, ex-domestique de l'ex-comte de Sénéchal, rue de Buffu;  
 N. Belleguelle, âgé de 19 ans, courrier des dépêches, à Amiens;  
 P. Dupont, âgé de 33 ans, marchand forain, rue Gervais-Laurent;  
 J. Leroy, dit Sans-bouci, âgé de 26 ans, buffeteur, rue de la Vannerie;  
 J. P. Grand, dit Lyonnais, âgé de 25 ans, gazier, rue Thionville;  
 M. Chatelier, âgé de 26 ans, tailleur, rue Charlot;  
 A. Bernard, âgé de 31 ans, sculpteur en marbre;  
 P. Balin, âgé de 18 ans, acheteur de boucles, fauxbourg du Temple;  
 L. Teillier, âgé de 26 ans, marchand de chevaux à Campa;  
 M. Guyard, âgé de 25 ans, menuisier, colporteur de journaux;  
 Tous précédemment condamnés à 4, 6, 8, 12, 18, 20 & 22 années de fers, excepté deux à la détention de deux ans, & un jusqu'à la paix.  
 Tous convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple en formant, proposant ou s'associant à un complot dont le but étoit de s'emparer des

citoyens composant la force armée de Bicêtre, de forcer les portes des prisons de cette maison, où ils étoient détenus, pour aller égorger les représentants du peuple, membres des comités de salut public & de sûreté générale de la convention nationale, de leur arracher le cœur, le grillon, la manger, & de faire enfoncer les plus marquans dans un tonneau garni de pointes, ont été condamnés à la peine de mort.

S. Filoux, âgé de 46 ans, ex-curé de Mortfonten;  
 L. C. Horton, âgé de 25 ans, musicien & instituteur pour les écoles primaires de Calvi;  
 J. H. Butiere, âgé de 18 ans, homme de loi, né à Belac, département de Haute-Vienne;  
 J. Lamarche, âgé de 28 ans, jardinier, à Paris;  
 E. Minette, âgé de 46 ans, contrefacteur, à Quincy;  
 Convaincus de s'être rendus les ennemis du peuple, en cherchant à rétablir le despotisme, à avilir, par des propos ou écrits, la représentation nationale & les autorités constituées, à allumer la guerre civile par le fanatisme, ont été condamnés à la peine de mort.  
 P. F. Emé fils, âgé de 26 ans, ouvrier au salpêtre;  
 P. F. Emé père, âgé de 62 ans, journalier;  
 N. Billon, âgé de 28 ans, charpentier;  
 Accusés de deus crime-révolutionnaires, ont été acquittés; mais attendu qu'ils ont prévus d'un faux matériel, ils ont été renvoyés par-devant le tribunal qui doit en connaître.

CONVENTION NATIONALE.

( Présidence du citoyen Maximilien Robespierre. )

Suite de la séance du 27 prairial.

Un autre disciple non moins ardent de Catherine Theos, se nomme Quevremont, dit Lamotte, médecin du ci-devant duc d'Orléans: cet homme étoit lié avec Bergasse l'indigné, qui célébra long tems les mystères de la secte, d'abord chez le cardinal Collier, ensuite à Petit-Bourg chez la ci-devant duchesse de Bourbon, sœur de d'Orléans. Parmi les papiers de Quevremont, on a trouvé plusieurs estampes & des lettres mystiques, des réflexions & dissertations sur les sept dons de Dieu, sur les sept baillers des nouveaux époux, sur le jardin d'Eden, &c.

Il y a dans Paris, dans les départemens & aux frontières un grand nombre d'individus qui ont été initiés dans les mystères de la mere de Dieu; plusieurs familles y ont porté leurs enfans nouveau-nés; & même beaucoup de militaires avant de partir pour l'armée, s'y sont rendus pour être admis à baiser dévotement le menton de la vieille: ces faits résultent d'une multitude de déclarations & de l'aveu des détenus.

Versailles & Marly ont aussi de semblables ateliers de fanatisme, où des ci-devant seigneurs, des dames de haut-paage, des ci-devant prêtres & des laquais travaillent à la contre-révolution. La maison de la ci-devant marquise de Chateaeny seroit de repaire: cette femme s'attribue aussi le don de prophétie; elle a fait diverses prédictions terribles contre la république; & ses collaborateurs, qui les recueilloient précieusement, avoient des relations avec Londres. Chez la femme Chateaeny, on a trouvé un médaillon représentant d'un côté Antoinette, & de l'autre la Vierge avec un Archange; plusieurs livres de magie, entr'autres les *Clavicules de Salomon*, les *Prophéties de Nostradamus*, & l'*Enchiridion* avec lequel on fait voir le diable; plusieurs amulettes ou talismans de forme triangulaire; quatre cahiers d'invocations cabalistiques & fanatiques, & plusieurs lettres contre-révolutionnaires datées de Londres & de Geneve. Ceci donne la clef des prétendus mystères.

On a découvert, au château de Saint-Cloud, un tableau qui avoit été dérobé & caché avec soin; c'est le portrait du jeune Capet, fait par la femme Lebrun, maîtresse de Calonne. L'inauguration de ce tableau devoit se faire lors de

l'enfement miraculeux du Verbe divin, aux écoles de Droit.

Si Frédéric-Guillaume eût été à Paris, on l'auroit vu aussi dans le galas de Catherine, ou au sabat de Chatenoy : il auroit eu le mot d'ordre ; car sans mot d'ordre on n'entre pas chez la vicille. Les commissaires du comité s'y introduisirent, comme récipiendaires, & furent admis l'un après l'autre : dom Gerle s'aperçut bientôt de leur infériorité, voulut s'évader ; mais alors ils déployèrent leur mandat, appelerent la force armée qui environnoit la maison, & mirent en arrestation quatorze individus qui étoient dans l'appartement.

Pour effrayer ces nouvelles pépinières de Corday, ces ateliers de fanatisme, & en même-tems ne voulant pas confondre les fous avec les coupables, le rapporteur proposa de sévir seulement contre les cinq personnages principaux de la pièce.

La convention décrète le projet présenté au nom des deux comités ; elle ordonne l'impression du rapport de Vauier & l'envoi dans toute la république. Voici le décret :

« Dom Gerle, ex-chartreux, ex-député à l'assemblée constituante ; Catherine Theos, se disant *la mere de Dieu* ; Etienne-Louis Quesvremont, surnommé *Lanotte*, médecin en titre du ci-devant duc d'Orléans ; Marie-Magdeleine Anblard, veuve Godefroy ; & la femme ci-devant marquise de Chatenoy, seront traduits au tribunal révolutionnaire pour y être jugés sur les faits de conspiration dont ils sont prévenus. L'accusateur public près ledit tribunal est chargé de rechercher & poursuivre tous autres auteurs ou intelligeurs de ladite conspiration. »

Session du 28 prairial.

*Bulletin du patriote Geffroy.* « Les plaies sont bien remplies, sur-tout celle de la bale, dont le fond est presque au niveau de la peau. Le trajet des deux plaies n'est plus sensible. La suppuration & les autres signes sont satisfaisans. »

« Tandis que nous obtenons des succès vers les Alpes & au Nord, & que nous reprenons les postes du Palatinat, un succès plus important, est celui qui vient donner des subsistances à un grand peuple. Le pacte de famine que les Anglois avoient conclu avec de l'or, est annéanti par notre courage. Notre flotte, chargée de farines & de grains, est enfin rentrée dans les ports de la république ; elle vient courir, avec la plus belle récolte qu'on ait vue, à nourrir le peuple français & ses armées victorieuses ; elle nous rend une population immense de matelots. Les ennemis de l'intérieur s'informent, avec une inquiétude affectée, si cette grande flotte, partie de Chesapeake dans les Etats-Unis d'Amérique, étoit arrivée, & pour quel temps elle étoit attendue : ils vouloient sans doute arracher le secret de la route qui avoit été tracée à la flotte pour faire opérer son interception. L'Angleterre qui ne cherche point de gloire, & dont les exploits maritimes ne sont qu'un brigandage de marchands, avoit réuni toutes ses forces navales : à peine instruit de ces dispositions, le comité de salut public fit préparer aussi nos forces maritimes : il donna des ordres pour que la flotte républicaine sortit de Brest & s'interposât entre le convoi qui venoit d'Amérique & la flotte rapace de l'Angleterre. Ce qui avoit été prévu arriva : notre flotte prit la position qui lui étoit indiquée, & le combat devint indispensable : il a été le plus sanglant, le plus opiniâtre, dont les annales de la marine fassent mention. Les républicains quoiqu'inférieurs de

quatorze vaisseaux, quoique sous le vent de l'ennemi, a'hésiterent pas un instant : ils combattoient les Anglois ; cette idée centuploie leur courage. Plusieurs de nos vaisseaux ont été démâtés ; l'ennemi en a eu un plus grand nombre : il est constant que trois vaisseaux Anglois, dont un à trois ponts, ont été coulés bas. Sept des nôtres, de ceux qui ont été démâtés, ne sont pas rentrés encore & donnent des inquiétudes. Quoi qu'il en soit, les effets de ce combat mémorable seront sentis à l'amirauté de Londres. Que l'honorable ministre aille vanter les exploits de ses satellites ! Une nation boutiquière saura bien les apprécier. Qu'il dise à la banque, qu'une division de notre flotte, autre que celle qui combattoit, vient de s'emparer d'une frégate & de quinze navires hollandois chargés d'huiles, de subsistances & de matières de première nécessité. . . . Indépendamment de ces succès, 40 nouvelles prises Angloises & espagnoles sont annoncées aux commissaires de la marine & arrivent dans nos ports. La flotte en rentrant, a fait aussi sept prises Angloises.

Tel est le premier exploit de la marine française, depuis qu'elle a été purgée de ses officiers nobles & royalistes : on n'a pas encore reçu assez de détails, pour consacrer à la reconnaissance publique les traits particuliers d'héroïsme ; mais les applaudissemens qu'ont excités ces nouvelles, sont déjà une récompense civique pour cette armée, qui ne veut prendre de repos qu'après la destruction de la moderne Carthage. Il faut que l'Anglois soit le point de mire de tous les canons républicains. Les annales des Romains comptent trois guerres puniques ; celles de la république française ne doivent en compter qu'une, & dont la durée n'aura de terme que l'anéantissement de la monarchie Angloise. » — Vifs applaudissemens.

Après ce rapport, Barrere donne lecture de plusieurs dépêches. Hier, 22 prairial, écrit-on de Brest, le combat le plus sanglant s'est engagé. Dix vaisseaux ont été démâtés dans chacune des armées, cinq des nôtres ont été ramenés à la remorque. *La Montagne* a conservé ses mâts ; elle compte 300 hommes tant tués que blessés ; elle a eu à la fois jusqu'à six vaisseaux Anglois. Nous avons perdu le brave capitaine Bazir. L'armée ennemie est beaucoup plus maltraitée que la nôtre : c'étoit Rome qui combattoit Carthage. L'affaire eût été plus fatale à l'ennemi, si la division de Cancale avoit pu se réunir. »

Les représentans du peuple écrivent, en date du 25 :

« Le salut de la flotte partie d'Amérique, est décidé : elle entrera aujourd'hui dans la rade. La voilà en sûreté : Prieur de la Mirne, représentant du peuple, écrit qu'il a visité le vaisseau *la Montagne*, & qu'il y a vu des traces parlantes du courage de cet équipage : on compte 230 boulets seulement dans la coque du bâtiment ; la flottaison & les dunettes ce ont reçu beaucoup ; les agrès & les voiles sont criblés. Sur 18 officiers, cinq seulement ont pu rester jusqu'à la fin du combat. Le représentant du peuple Jeanbon-Saint-André, qui étoit sur ce vaisseau, a eu une contusion à la main, par un éclat de bois. Quelques capitaines, entr'autres celui du *Jacquin*, se sont comportés d'une manière indigne : ils sont arrêtés & seront jugés par le tribunal révolutionnaire. Villaret & Bouvet ont bien rempli leur devoir. On a des inquiétudes sur le sort des sept vaisseaux qui ne sont pas rentrés ; peut-être pourront-ils échapper, soit en se remâtant, soit en se faisant remorquer par des frégates. Trois vaisseaux Anglois, dont un à trois ponts, ont été coulés bas. »

( *La suite à demain* )

Le B  
Maison  
& de 12  
adressées  
(nouveau  
ou de l'a  
veau fix

Les S  
s'ils ne

L  
Liberté  
logne,  
tion.

En a  
a fait p  
de Polo  
des pap  
faire, il  
de liber  
ajoutent

Le ce  
d'arresta  
lui a la  
trent d  
le com

La n  
penhagu  
cette vi  
combiné  
voile p  
mers.

Tout  
viennen  
Gallicie  
vus ave